

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

[Signature]

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2025 12		Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	980 705		980 705	970 699	10 006 1.03
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	980 705		980 705	970 699	10 006 1.03
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	26 000		26 000	36 300	10 300 28.37
	Autres créances	80 656		80 656	5 767	74 889 NS
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	6 045		6 045	4 676	1 369 29.28
	Charges constatées d'avance (3)	500		500		500
	Total III	113 201		113 201	46 743	66 458 142.18
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 093 906		1 093 906	1 017 442	76 464 7.52

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		28/02/2025 12	29/02/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000	100 000		
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	752 049	304 896	447 153	146.66
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	115 621	477 153	361 532	75.77
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	977 671	892 049	85 621	9.60
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
DETTES (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	80 000	50 750	29 250	57.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 480	5 800	2 320	40.00
	Dettes fiscales et sociales	32 755	68 843	36 088	52.42
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	116 235	125 393	9 158	7.30
	Ecart de conversion passif (V)				

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

116 235125 393

Société ALB CONSEILS SAS

957 CHEMIN DU TREVE D'ARS

01600 REYRIEUX

ANNEXE DU 01/03/2024 AU 28/02/2025

AVIZEO

305 RUE GABRIEL VOISIN

BAT A

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

04 74 62 38 52

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 093 905.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 166 500.00 Euros et dégageant un bénéfice de 115 621.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	890		
TOTAL	890		
Autres participations	970 699		10 006
TOTAL	970 699		10 006
TOTAL GENERAL	971 589		10 006

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		890		
TOTAL		890		
Autres participations			980 705	980 705
TOTAL			980 705	980 705
TOTAL GENERAL		890	980 705	980 705

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	10 000			10 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Société ALB CONSEILS SAS
01600 REYRIEUX

Page : 4

A L B C O N S E I L S
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 957, chemin du Trêve d'Ars
(01600) REYRIEUX
489 895 573 R.C.S. BOURG EN BRESSE

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

PROPOSITION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

De l'exercice clos le 28 FEVRIER 2025 à l'Assemblée Générale Ordinaire 16 JUILLET 2025:

- Bénéfice net de 115.621 Euros affecté :
- ⇒ A titre de dividendes aux Actions pour ----- 14.500 €
 - ⇒ Le solde, au poste Autres Réserves ----- 101.121 €
 -
 - ⇒ Total du Bénéfice net----- 115.621 €

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2025

L'Associé Unique décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 28 février 2024 :

- Bénéfice net de 115.621 Euros affecté :
- ⇒ A titre de dividendes aux Actions pour ----- 14.500 €
 - ⇒ Le solde, au poste Autres Réserves ----- 101.121 €
 -
 - ⇒ Total du Bénéfice net----- 115.621 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à **1,61 Euros** par action (duquel il conviendra de déduire, le cas échéant, les prélèvements sociaux).

Il sera mis en paiement à compter du 1^{er} Septembre 2025.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ouvre éventuellement droit, au profit des actionnaires personnes physiques (sur option du contribuable) à l'abattement de 40 %, calculé sur la fraction éligible s'élevant à un montant total de 14.500 Euros.

Il rappelle les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividende par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
28 FEVRIER 2024	3.66 €	30.000 €	0 €
28 FEVRIER 2023	3.00 €	30.000 €	0 €
28 FEVRIER 2022	0 €	0 €	0 €

LE PRESIDENT
Laurent BESNARD

